

Je suis heureux que les leaders parlementaires se réunissent cet après-midi pour étudier ces questions, dans l'espoir que nous puissions amener le leader du gouvernement à les réexaminer, considérant surtout toutes les années de travail qui ont été consacrées à tous ces rapports, qui s'en iront à la rivière avec la prorogation, s'ils ne sont pas réinscrits immédiatement au *Feuilleton* à la reprise d'une session nouvelle.

M. Deans: Monsieur le Président, je préférerais que nous adoptions un mécanisme qui nous permettrait effectivement d'étudier les rapports eux-mêmes. Ayant été membre et même vice-président du comité spécial pendant un certain temps, je tiens à signaler que le comité a accompli son travail de bonne foi. Les députés de tous les partis ont fait preuve de bonne foi. J'espère, malgré la décision de ne pas rétablir la motion au nom du comité mais plutôt au nom du gouvernement, que ce dernier s'engagera à autoriser la Chambre à examiner les recommandations qui ont été faites et à en disposer.

Nous avons fait qu'un bien petit pas, en vue d'améliorer le Règlement de la Chambre, sur la voie de la réforme parlementaire. Cette réforme ne doit pas se limiter au seul fonctionnement quotidien de la Chambre des communes. Je ferai remarquer au leader parlementaire du gouvernement que nous devrions nous engager aujourd'hui même, il est à espérer, à trouver un moyen d'examiner ces rapports le plus tôt possible à la Chambre. Nous pourrions alors commencer à mettre à l'essai une nouvelle série de mesures qui, je l'espère, car je suis optimiste, permettront d'améliorer la Chambre des communes et ses comités ainsi que les méthodes utilisées pour examiner les questions se rattachant à la Chambre.

● (1520)

Tandis que j'ai la parole, j'aborderai une question reliée aux travaux de la Chambre, bien que de façon ténue. Je voudrais dire au nom du député de Comox-Powell River que nous voulons retirer la motion n° 6 aux termes de laquelle nous nous opposons au crédit 55, ce qui pourrait aider à accélérer légèrement nos délibérations d'aujourd'hui. Je voulais simplement faire savoir à la Chambre que nous n'exigerons pas une mise aux voix sur cette motion tout à l'heure.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député de Hamilton Mountain au nom du député de Comox-Powell River puisse retirer la motion?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Non, monsieur le Président. J'ignore au sujet de quoi le député de Hamilton Mountain cherche à obtenir le consentement. Je n'en ai eu aucun préavis. Il me prend entièrement au dépourvu.

M. le vice-président: Le député réclame le consentement pour retirer une motion d'opposition à un article dans les prévisions budgétaires, ce qui rendrait superflue une mise aux voix prévue pour ce soir.

M. Nielsen: Qu'on nous laisse en discuter et qu'on demande plus tard le consentement de la Chambre. Je ne sais même pas en quoi consiste l'avis d'objection, mais rien n'empêche de nous entendre plus tard dans le courant de la journée, au besoin.

Travaux de la Chambre

M. McGrath: Monsieur le Président, je voudrais traiter du même rappel au Règlement concernant l'adoption du septième rapport du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure. Je veux seulement signaler au leader du gouvernement à la Chambre, au cas où il ne le saurait pas déjà, que cinq des sept rapports remarquables découlent du troisième rapport, dont ils sont en fait les corollaires et dont la Chambre applique les recommandations à l'heure actuelle, à titre provisoire. Par exemple, il a été convenu que le nombre des comités serait réduit à dix, avec l'entente que nous nous doterions de comités législatifs, au nombre de vingt, donnant ainsi à un plus grand nombre de députés la possibilité de prendre part au processus législatif à l'étape du comité, surtout lors de l'étude des mesures législatives importantes.

J'ai participé aux travaux du comité spécial du début à la fin et je fais également remarquer au leader parlementaire du gouvernement que des heures innombrables de travail ont été consacrées à ce comité par de nombreux députés. On a dépensé des millions de dollars des recettes fiscales pour financer les travaux du comité, pour convoquer des témoins et pour des voyages à Washington et à Londres. La position du gouvernement est-elle de ne pas donner suite à au moins cinq des sept rapports qui résultent et découlent du troisième dont la Chambre applique provisoirement les recommandations en ce moment?

M. Pinard: Monsieur le Président, les rapports du comité de la réforme parlementaire ne restent pas en plan. Ils sont du domaine public, ils sont connus, ils pourront être utilisés en tout ou en partie plus tard, et ils le seront. Il se pourrait que ce soit au cours de la prochaine session. Il n'est pas nécessaire qu'ils figurent au *Feuilleton* de la nouvelle session. Quoi qu'il en soit, j'ai proposé à l'opposition de faire figurer ces rapports au *Feuilleton* de la nouvelle session à la rubrique des initiatives gouvernementales, car il n'est absolument pas question que nous laissions 200 avis de motion dont ils font l'objet être appelés avant les mesures d'initiative ministérielle chaque jour. Nous avons vécu la triste expérience de voir l'opposition se servir des rapports importants sur la réforme parlementaire pour retarder le débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Nous ne permettrons pas que la réforme parlementaire soit exploitée à l'avenir à des fins dilatoires.

Nous voulons que la réforme parlementaire se réalise. Nous menons en ce moment une grande expérience. Nous en négocions l'amélioration. Mes collègues les leaders parlementaires le savent très bien. Nous utilisons même certaines des dispositions figurant dans les rapports complémentaires pour faire des ajustements mineurs lors de nos négociations. Toutefois, il est hors de question d'autoriser l'opposition à avoir la liberté de proposer l'adoption de ces rapports 200 fois avant que nous ne parvenions aux affaires émanant du gouvernement lors de la nouvelle session. C'est absolument inutile, car ces rapports existeront toujours et serviront à l'avenir. Nous proposons de les inscrire au *Feuilleton* au chapitre des affaires émanant du gouvernement. La responsabilité du gouvernement est de préparer l'ordre du jour de la Chambre des communes. Je suis certain que mes collègues d'en face savent et comprennent ce que je veux dire.